



### ANNEXE N°3

Arrêté d'ouverture et de clôture générales de la chasse pour la saison 2018-2019

## DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE CHASSE À TIR DU SANGLIER EN BATTUE DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 2018

exclusivement sur les communes « points noirs » sanglier mentionnées à l'ANNEXE 5 de l'arrêté d'ouverture et de clôture générales de la chasse pour la saison 2018-2019

ATTENTION : REMPLIR OBLIGATOIREMENT et ENVOYER à la commune concernée l'avis de battue en ANNEXE 3 BIS 24h00 avant la date de la battue prévue

A ADRESSER (EN RECTO VERSO) JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> AOÛT AVEC UNE ENVELOPPE AFFRANCHIE AU NOM DU DEMANDEUR  
**À LA D.D.T.M. - 10 Bd GASTON SERPETTE - B.P. 53606 - 44036 NANTES CEDEX 1**

Je soussigné : nom, prénom

Adresse :

Code postal :

Téléphone n° :

Fax n° :

Courriel :

Agissant en qualité (1) : détenteur du droit de chasse demandé pour moi-même ou pour la personne que je désigne à cet effet :

nom, prénom

permis de chasser n°

Je sollicite l'autorisation de chasser à tir les sangliers en battue aux lieux, périodes et modalités ci-après :

| MODALITÉS                     | PÉRIODE | RÉFÉRENCES DU TERRITOIRE – N° F.D.C. 44<br>COMMUNE(S) ET LIEU(X)-DIT(S) |
|-------------------------------|---------|---|
| Battue à l'aide de chiens     |         |   |
| Battue à l'aide de rabatteurs |         |   |

(1) Rayer la mention inutile

Motifs de la demande : dégâts agricoles, autres (à préciser) :

J'informe les autres usagers de la présente demande ; je m'engage à prendre toutes mesures de sécurité les concernant et à transmettre le compte-rendu des tirs (modèle au verso) pour le **15/09/2018** à la D.D.T.M. avec copie à la fédération.

Date et signature du détenteur du droit de chasse :

#### **Rappel des précautions à respecter :**

⇒ Temps de chasse : à partir d'1 heure avant le lever du soleil à Nantes jusqu'à 1 heure après son coucher.

#### **AVIS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet     hors délai     autre

Avis favorable

#### **AVIS DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE**

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet     hors délai     autre

Avis favorable

#### **DÉCISION DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

Autorisation **refusée** pour le motif suivant :

dossier incomplet     hors délai     autre

Autorisation **accordée** sous la référence à compter de la date de signature ci-dessous

Année    N° d'ordre

2018

Nantes le,

le directeur départemental des territoires et de la mer



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
10 Bd Gaston Serpette – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1  
Service Eau, Environnement  
UNITÉ BIODIVERSITÉ

**COMPTE-RENDU D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE CHASSE À TIR  
DU SANGLIER *EN BATTUE EXCLUSIVEMENT SUR LES COMMUNES CLASSÉES POINTS NOIRS*  
PENDANT LA PÉRIODE D'OUVERTURE ANTICIPÉE DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 2018**

**Courriel DDTM 44** : [sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr)  
[francois.rastel@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:francois.rastel@loire-atlantique.gouv.fr)

**\*Courriel FDC 44** : [nbattais@chasse44.fr](mailto:nbattais@chasse44.fr)  
**\*Fax FDC 44** : 02.40.35.34.81

**Tél** DDTM44 : 02.40.67.23.77

**Fax** DDTM 44 : 02.40.67.24.39

À retourner à l'adresse ci-dessus avec copie à la Fédération Départementale des Chasseurs\*  
pour le **15 septembre 2018**

En l'absence de prélèvement, le bilan porte la mention «néant».

À défaut de compte-rendu, l'autorisation n'est pas renouvelée l'année suivante.

Nombre maximum d'animaux vus par jour :

Nombre total de sangliers prélevés :

Répartition par catégorie d'espèce

| Sexe    | Nombre d'animaux prélevés par catégorie de poids |            |         |
|---------|--|------------|---------|
|         | < 40 kg  | 40 à 60 kg | > 60 kg |
| Mâle    |  |            |         |
| Femelle |  |            |         |

Sur le territoire suivant :

Adhérent à la F.D.C. 44 sous le n°

Commune(s)

Lieu(x)-dit(s)

Observations :

Nom et adresse du détenteur du droit de chasse :

Date, signature